



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## congé de maternité

Question écrite n° 95093

### Texte de la question

Mme Christine Marin attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les congés de maternités, post-accouchement, lorsque les mères décident d'allaiter leur enfant. Les recherches convergent pour dire que l'allaitement des nourrissons fait baisser les risques de diabète, d'obésité et accélère le processus de développement des défenses immunitaires. Pour être performant, l'OMS préconise un allaitement exclusif jusqu'au 6e mois de l'enfant. Cependant, pour être bénéfique, l'allaitement devrait durer au moins trois mois. Or le congé maternité après l'accouchement ne s'étend que sur une période d'un mois et demi, ce qui contraint certaines mamans à arrêter l'allaitement ou ce qui incite certaines jeunes mères à déposer une demande d'arrêt maladie pour couvrir l'intégralité de cette période. Conscient du déficit lié aux dépenses de santé, le Gouvernement, à de nombreuses reprises, a manifesté son souhait de les voir réduire. Ces dernières peuvent être enrayerées par une véritable politique de prévention. Pour cette raison, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui peuvent être prises afin d'étendre la durée de ce congé de maternité pour les mères qui veulent allaiter leur enfant le plus longtemps possible.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Marin](#)

**Circonscription :** Nord (23<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95093

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 2010, page 13306

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)